Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 21 avril 2022 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry:

- M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield
- M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon:

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux, vice-président.

Sont absents:

- M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore
- M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

- M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon
- M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
- M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 14 avril 2022.

2022-04-12 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust Appuyé par M. Alain Dubuc Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2022-04-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer Appuyé par M. Alain Dubuc Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022
- 4. Affaires administratives
 - 4.1. Comptes payés et à payer au 21 avril 2022
- 5. Correspondance
- 6. Varia
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séanc

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 2022-04-14 **MARS 2022**

ATTENDU que les administrateurs ayant participé à la séance ordinaire du 17 mars 2022 confirment que le procès-verbal est conforme aux délibérations ayant eu lieu lors de la rencontre.

Il est proposé par M. Alain Dubuc Appuyé par M. Yves Daoust Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 21 AVRIL 2022 2022-04-15

Il est proposé par M. Alain Dubuc Appuyé par M. Jean-Claude Boyer Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 21 avril 2022 et au montant de 10 462,18 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions d'un citoyen de Saint-Philippe-de-Laprairie, les éléments suivants sont précisés par le vice-président de la Régie :

- Le mandat confié à la RIVMO prévoit la conception et l'exploitation d'une plateforme de compostage permettant le traitement des matières organiques en provenance des deux MRC partenaires. Cette plateforme serait aménagée à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé dans le parc industriel de Salaberry-de-Valleyfield. Ce projet permettra aux MRC:
 - o de traiter localement les matières organiques collectées sur leur territoire:
 - o d'exercer un meilleur contrôle des coûts à défrayer pour le traitement de ces matières :
 - o de convenir des modalités liées à la distribution du compost produit à cette installation.
- La mise en opération du futur Complexe de la Régie est prévue pour 2024. Le vice-président de la RIVMO précise toutefois que le respect de cet échéancier sera tributaire du bon déroulement de plusieurs processus administratifs (octroi de contrat par appels d'offres publics, obtention des autorisations environnementales délivrées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), etc.). Dans l'intervalle, les matières organiques collectées sur le territoire des deux (2) MRC partenaires

- sont traitées à une plateforme de compostage de propriété privée, située à Lachute.
- Les MRC demeureront responsables de l'organisation des services de collecte des matières organiques ainsi que de l'élaboration des campagnes de sensibilisation destinées aux citoyens.
- Pour l'instant, la distribution de compost aux citoyens demeure un projet porté par chacune des MRC partenaires. M. Nicolas Chaput, directeur du service de gestion des matières résiduelles, explique donc le processus de distribution de compost mis sur pied dans la MRC de Roussillon, lequel a été établi en partenariat avec les municipalités locales intéressées. Le citoyen est donc invité à s'adresser à son conseil municipal ou au conseil des maires de sa MRC pour tout commentaire relatif à ce projet.

2022-04-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves Daoust Appuyé par M. Jean-Claude Boyer Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h50.

Miguel Lemieux
Vice-président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim